



**Mémoire déposé dans le cadre de la
consultation pour l'élaboration du prochain
plan concerté pour prévenir et contrer
l'intimidation et la cyberintimidation**

30 novembre 2024



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

Chaire de recherche Sécurité
et intégrité en milieu sportif



Coordonnées :

Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

Sylvie Parent

Professeure titulaire

Titulaire de la Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

Département d'éducation physique, Faculté des sciences de l'éducation

Université Laval

Chaire.sims@fse.ulaval.ca

Références :

Belley-Ranger, E., & Parent, S., Lemelin, E., & Gillard, A. (2024). Mémoire déposé dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval.

Table des matières

Présentation de l'organisme	4
Exposé général.....	5
Avis et recommandations	6
Recommandations relatives aux concepts d'intimidation, de cyberintimidation et à l'approche préventive	6
Inclure les concepts liés à la violence interpersonnelle en contexte sportif.....	6
Extraire des analyses propres aux différents contextes relatifs au sport	7
Harmoniser les plans d'action et les cadres législatifs visant à prévenir l'intimidation dans divers contextes.....	8
Adopter une approche holistique de la prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation	9
Recommandations relatives à la prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation en contexte sportif.....	10
Prévoir des mesures visant à prévenir l'intimidation en contexte sportif.....	10
Prévoir des mesures visant à prévenir la cyberintimidation en contexte sportif.....	11
Prévoir des mesures visant à prévenir le bizutage	13
Favoriser une implication positive des parents en contexte sportif	14
Sommaire	15
Liste des recommandations	16
Outils de vulgarisation scientifique en matière de prévention de la violence en contexte sportif.....	18
Références	19

Présentation de l'organisme

La *Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS)*, située à l'Université Laval, a été créée en 2020 à la suite d'un soutien financier du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du ministère de la Santé et des Services sociaux. La Chaire SIMS bénéficie d'un financement accordé par le MEQ pour son renouvellement pour les trois prochaines années. La Chaire SIMS est dirigée par Sylvie Parent, Ph. D., professeure titulaire au Département d'éducation physique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval depuis plus de 15 ans. En plus de ses activités de recherche, Sylvie Parent siège sur divers comités consultatifs provinciaux, nationaux et internationaux sur la question de la sécurité et de l'intégrité en milieu sportif (Chaire SIMS, 2023).

La mission de la Chaire SIMS consiste à « prévenir la violence en contexte sportif (VCS) par la mobilisation d'un partenariat permettant de soutenir la production et la mobilisation de connaissances sur cet enjeu de société important ». Pour y parvenir, la Chaire SIMS mène des activités de recherche dans ces trois axes :

1. Surveillance

Cet axe vise à approfondir, à élargir et à accroître les connaissances actuelles en matière de violence en documentant la problématique (prévalence¹, facteurs de risque, répercussions, etc.) dans l'optique de guider la quête de solutions. Au sein de cet axe, plusieurs projets de recherche sont en cours dont :

- *L'Étude sur le vécu des athlètes du Québec (ÉVAQ)* qui vise à documenter l'ampleur de la violence interpersonnelle envers les athlètes de 14 à 17 ans, les facteurs de risque et de protection et les adaptations psychosociales de ces athlètes;
- *L'Expérience des jeunes officiels du Québec, phase 2 (ÉJOQ)* qui a pour objectif d'expliquer le phénomène de l'abandon chez les jeunes arbitres québécois.e.s de 14 à 20 ans durant les deux années suivant leur formation initiale.

2. Élaboration, implantation et évaluation

Cet axe vise à favoriser la mise en place d'interventions et de mesures préventives prometteuses et d'en valider l'implantation et l'efficacité, par l'entremise notamment de ces projets de recherche :

- *L'Étude sur l'intégrité en coaching, phase 2 (ÉTIC)* visant à élaborer et à piloter une formation destinée aux entraîneur.e.s. Ce projet de recherche est en attente des résultats du concours de subvention développement de partenariat du CRSH;
- Le projet de recherche *Allié.e.s* cherche à analyser les besoins de formation des intervenants œuvrant auprès des athlètes au sujet de la maltraitance en milieu sportif. Les intervenants ciblés sont : 1) le personnel médical et paramédical, 2) les

¹ Prévalence : « Nombre d'athlètes blessé.e.s (ou affecté.e.s par une situation) à un moment donné, par exemple à un moment précis de la saison ou pendant une certaine période » (Neilsen et al, 2019, p. 397, traduction libre).

- gestionnaires sportifs, 3) les intervenants psychosociaux; ainsi que 4) les préparateurs physiques et autres intervenants en soutien à l'entraînement;
- Le projet de recherche *Hors-Jeu vise* l'élaboration, l'implantation et l'évaluation d'une intervention destinée à prévenir la violence sexuelle dans les milieux sportifs collégiaux et universitaires.

3. Mobilisation et transfert des connaissances

Cet axe vise à favoriser le transfert des connaissances auprès de différents publics (communautés scientifique et professionnelle, décideurs publics et grand public), par des projets de recherche comme :

- *Vision* qui a pour objectif de co-construire une vision du sport sain et sécuritaire et d'identifier des priorités d'action pour les prochaines années.

La Chaire SIMS regroupe plus de 50 membres (chercheur.e.s, professionnelles de recherche et étudiant.e.s) provenant du Québec, du Canada et de l'international. Ces membres sont issus de domaines variés tels que l'éducation physique, la criminologie, la psychologie, la sociologie et la médecine. La pluridisciplinarité de l'équipe de recherche permet de fournir un éclairage novateur sur les questions entourant la sécurité et l'intégrité en milieu sportif.

Les recherches menées par l'équipe de la Chaire SIMS portent principalement sur la violence en contexte sportif qui inclut notamment l'intimidation et la cyberintimidation. En effet, la violence en contexte sportif est un terme parapluie incluant diverses manifestations (paroles et gestes) de différentes natures (psychologique, physique, sexuelle et de l'ordre de la négligence). La violence inclut des gestes perpétrés selon les différents contextes (p. ex., intimidation, cyberintimidation, abus, harcèlement, maltraitance, etc.) (Parent & Fortier, 2018; Yetsa-Wosornu et al., 2024).

Exposé général

La Chaire SIMS est heureuse de contribuer aux réflexions dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Puisque « la sécurité est une condition essentielle pour retirer les bénéfices du sport et de l'activité sportive sur le développement, le bien-être et la santé de la population, en particulier des jeunes » (Laforest, Maurice & Chapados, 2020, p.1), la Chaire SIMS est fière d'apporter son expertise entourant la prévention des problématiques touchant la violence interpersonnelle en contexte sportif dont font partie l'intimidation et la cyberintimidation. De plus, ce document s'inscrit en continuité avec le mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques et des consultations entourant la modification de la Loi sur la sécurité dans les sports (Radziszewski, Belley-Ranger & Parent, 2024).

Ce document présente 9 recommandations qui se déclinent en deux sections à savoir les recommandations relatives aux concepts d'intimidation et de cyberintimidation et à l'approche préventive et celles relatives à la prévention de l'intimidation et la

cyberintimidation en contexte sportif. Nous considérons prioritaire de baser le prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation sur des définitions reconnues de ces concepts en contexte sportif (recommandation 1), d'adopter une approche préventive sur un ensemble de mesures de promotion et de prévention (recommandation 4), de prévoir des mesures destinées à l'ensemble des personnes et des organisations œuvrant dans l'écosystème sportif (recommandation 5), de porter une attention particulière au vécu d'intimidation en contexte sportif (recommandation 6), de prévoir des mesures destinées à la prévention de la cyberintimidation en contexte sportif (recommandation 7) et de prévoir des mesures visant à prévenir le bizutage (recommandation 8).

Avis et recommandations

Recommandations relatives aux concepts d'intimidation, de cyberintimidation et à l'approche préventive

Inclure les concepts liés à la violence interpersonnelle en contexte sportif

Les travaux portant sur la violence en contexte sportif ont pour base théorique la définition mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé. La violence y est définie comme

la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mauvais développement ou des privations (Krug et al., 2002, p. 1084, traduction libre).

Le Comité international olympique a publié récemment un consensus portant sur la violence interpersonnelle en contexte sportif reconnue comme « l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre d'autres personnes par un individu ou un petit groupe d'individus. Elle peut se produire en ligne, être perpétrée par différents acteurs et prendre différentes formes » (Tuakli-Wosornu et al., 2024, traduction libre). Elle regroupe des paroles et gestes de nature psychologique, physique, sexuelle et de l'ordre de la négligence². De plus, l'intimidation, la cyberintimidation et le bizutage sont considérés comme des formes d'agression à inclure dans la violence interpersonnelle en contexte sportif (Tuakli-Wosornu et al., 2024).

² Le matériel supplémentaire de l'article du consensus du Comité international olympique (sous la « Section 1 : Définitions, prevalence and potential outcomes ») offre de plus amples renseignements sur les définitions des différentes formes de violence interpersonnelle, les manifestations et les références scientifiques (Tuakli-Wosornu, et al., 2024).

Le Comité international olympique reconnaît également les définitions suivantes³ :

- L'**intimidation** se définit « comme un comportement intentionnel et agressif se produisant de manière répétée à l'encontre d'une victime, en cas de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu, et lorsque la victime se sent vulnérable et impuissante à se défendre. Le comportement indésirable est blessant : il peut être physique (coups, coups de pied et destruction de biens), verbal (taquineries, insultes et menaces) ou relationnel (propagation de rumeurs et exclusion d'un groupe) » (Nations Unies, traduction libre⁴). L'intimidation peut être commise en personne ou en ligne (cyberintimidation).
 - La **cyberintimidation** ou *cyberabuse* se définit par une « communication en ligne directe ou non directe énoncée de manière agressive, exploitante, manipulatrice, menaçante ou obscène et qui est conçue pour susciter la peur, un bouleversement émotionnel ou psychologique, la détresse, l'alarme ou un sentiment d'infériorité » (Kavanagh, Jones & Sheppard-Marks, 2016, p.788, traduction libre). Elle regroupe des actes de violence psychologique, physique et sexuelle et peut être de nature discriminatoire sur la base du genre, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance ethnoculturelle, des croyances religieuses et de la présence d'un handicap.
 - Le **bizutage** regroupe « tout comportement humiliant, dégradant, abusif ou dangereux attendu d'un athlète de rang moins expérimenté par un coéquipier plus expérimenté, qui ne contribue pas au développement positif de l'athlète, mais qui est nécessaire pour être accepté au sein d'une équipe, indépendamment de la volonté de l'athlète moins expérimenté de participer » (Crow & Macintosh, 2009, p. 449, traduction libre). Les actes de bizutage commis au moment des initiations sportives peuvent être de nature psychologique, physique et sexuelle.
- Nous recommandons que les définitions de violence interpersonnelle (incluant l'intimidation, la cyberintimidation et le bizutage) en contexte sportif soient intégrées à la prochaine édition de *l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022* (ÉQRS) et au prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation (**recommandation 1**).

Extraire des analyses propres aux différents contextes relatifs au sport

Nous saluons que la pratique sportive ait été intégrée à l'ÉQRS. En effet, nous observons que la pratique d'activités parascolaires (contexte scolaire) et des activités sportives ou de loisir (hors des contextes scolaires et de travail) ont été intégrées au questionnaire. Néanmoins, celui-ci ne permet pas de présenter les résultats spécifiques au vécu d'intimidation et de cyberintimidation dans un contexte de pratique sportive et de loisir.

³ Les portraits de prévalence entourant l'intimidation, à la cyberintimidation et le bizutage et les recommandations associées sont présentées aux pages 10-13 du présent mémoire.

⁴ <https://violenceagainstchildren.un.org/content/bullying-and-cyberbullying-0>

À la lecture du questionnaire et du rapport de recherche, nous constatons que le contexte scolaire prévoit des questions relatives aux « activités parascolaires » sans en détailler la nature (sportives, scientifiques, culturelles, etc.). Ainsi le vécu d'intimidation et de cyberintimidation dans une activité parascolaire sportive (comme faire partie de l'équipe sportive de son école) ne peut être analysé de façon distincte des autres formes d'activités parascolaires, ce qui réduit notre compréhension du vécu d'intimidation et de cyberintimidation en contexte sportif parascolaire.

Également dans le troisième contexte à l'étude, soit le contexte « hors des contextes scolaire et de travail », la pratique sportive et de loisir est incluse sous le libellé « activité sportive ou de loisir ». À notre compréhension, ce libellé renvoie au sport civil et au loisir, et ce, sans pouvoir les définir ni les distinguer. Conceptuellement, ceci nous apparaît potentiellement problématique puisque ce sont des milieux différents. En effet, le sport civil relève de la pratique compétitive alors que le loisir se pratique en dehors des structures de compétition. Ainsi, les résultats ne permettent pas de présenter le vécu de l'intimidation et de la cyberintimidation en milieu sportif parascolaire (contexte sportif scolaire), dans le cadre d'activités sportives (contexte sportif civil) et en contexte de loisir.

- Nous recommandons que les sous-contextes relatifs au milieu sportif et de loisir (sport scolaire, sport civil et de loisir) soient définis et inclus dans la prochaine édition de l'ÉQRS et d'intégrer dans la structure du questionnaire, des questions permettant de réaliser des analyses propres à chacun de ces sous-contextes (**recommandation 2**).

Harmoniser les plans d'action et les cadres législatifs visant à prévenir l'intimidation dans divers contextes

Le *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 S'engager collectivement pour une société sans intimidation* prévoit un cadre légal d'application des mesures (voir Annexe III du plan d'action). Les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, le Code civil du Québec, le Code criminel et plusieurs lois viennent circonscrire et appuyer ledit plan. La *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, ch. S-3.1) y est toutefois absente.

Comme un nombre important de jeunes évoluent en contexte sportif, il nous apparaît important que le prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation inclue des mesures relatives au contexte sportif et que son cadre légal s'appuie sur la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, ch. S-3.1). Par ailleurs, cette loi, sanctionnée en juin 2024, prévoit des mesures destinées à prévenir la violence en contexte sportif (dont l'intimidation et à la cyberintimidation) comme la mise en place d'un Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport en matière de traitement des plaintes. Plusieurs recommandations spécifiques au Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport sont décrites dans notre mémoire transmis dans le cadre du Projet de loi 45 visant à modifier la *Loi sur la sécurité dans les sports* (Radziszewski, et al., 2024). Les recommandations exposées dans ce document s'appliquent également au présent mémoire.

- Nous recommandons d’harmoniser les plans d’action et les cadres légaux en matière de prévention de l’intimidation et de la cyberintimidation par notamment l’ajout de *Loi sur la sécurité dans les sports* sanctionnée en juin 2024 au cadre légal du prochain plan d’action concerté pour prévenir et contrer l’intimidation et la cyberintimidation et de s’y appuyer au regard des mesures destinées au milieu sportif (**recommandation 3**).

Adopter une approche holistique de la prévention de l’intimidation et de la cyberintimidation

La promotion d’un environnement sportif exempt d’intimidation et de cyberintimidation requiert l’adoption d’une approche holistique qui inclue les différents niveaux du continuum de prévention et qui implique l’ensemble de l’écosystème sportif. Un continuum de prévention en matière d’intimidation et de cyberintimidation en contexte sportif permet une approche globale, soit la promotion des comportements à adopter ou à maintenir et la prévention des comportements à modifier :

- La **promotion** vise l’adoption et le maintien de comportements positifs et souhaités. En contexte sportif, ces comportements ont trait à l’esprit sportif, à l’implication positive des parents, etc.
 - La **prévention primaire** a pour objectif d’agir en amont, soit d’empêcher les comportements de violence de survenir. Ceci peut s’opérationnaliser par des mesures entourant l’utilisation des réseaux sociaux comme la formation des intervenants, l’éducation des athlètes, l’implantation de politiques, la sensibilisation du grand public, etc.
 - La **prévention secondaire** vise à mettre en place des mesures pour agir dès que l’événement survient, par exemple : des mesures d’accompagnement par le personnel de soutien en santé mentale en cas de cyberintimidation, des mesures pour faire connaître les mécanismes de plaintes relatives à l’intimidation et la cyberintimidation, etc.
 - La **prévention tertiaire** vise d’une part, à réduire les conséquences des comportements subis par les personnes qui ont vécu ces événements et à favoriser leur retour au sport et d’autre part, de réduire la récurrence des comportements des personnes fautives.
- Nous recommandons de prévoir une diversité de mesures pour prévenir l’intimidation et la cyberintimidation en contexte sportif permettant la promotion des comportements souhaités et la prévention primaire, secondaire et tertiaire des comportements à modifier (**recommandation 4**).
 - Nous recommandons de prévoir des mesures visant à prévenir l’intimidation et la cyberintimidation destinées à l’ensemble des personnes et des organisations œuvrant dans l’écosystème sportif (athlètes, entraîneur.e.s, officiel.les, parents, gestionnaires sportifs, clubs, associations, fédérations sportives, etc.) (**recommandation 5**).

Recommandations relatives à la prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation en contexte sportif

Prévoir des mesures visant à prévenir l'intimidation en contexte sportif

En contexte sportif, entre 10% et 15 % des jeunes âgés de 25 ans ou moins ont un vécu d'intimidation répétée (commise par les pairs athlètes) selon une recension mise en ligne par l'Institut national de santé publique (Parent & D'Amours, 2023). Les actes d'intimidation peuvent être commis au moment des entraînements, des compétitions ou dans des événements liés à la pratique sportive tels que des séances vidéo, camps d'entraînement, sorties d'équipe, etc. Cette section propose un résumé de cette recension.

Les facteurs de risque de l'intimidation regroupent des facteurs individuels, relationnels, organisationnels, sociétaux et culturels :

- Facteurs de risque individuels :
 - de subir de l'intimidation : présence d'une grande différence d'âge au sein d'un groupe sportif, appartenance à une minorité, antécédents de vécu d'intimidation, profils de personnalité plus réservée ou introvertie et habiletés athlétiques moindres;
 - d'être un auteur d'intimidation : sexe masculin, être âgé de 14-15 et plus, plus grandes habiletés athlétiques.
- Facteurs de risque relationnels : tolérance sociale par les figures d'autorité, relations interpersonnelles fragiles ou distantes entre l'athlète intimidateur et l'entraîneur, athlètes masculins ayant un entraîneur masculin, ayant des relations fragiles avec les pairs et ayant un entraîneur qui prône un climat sportif excluant la diversité sexuelle et de genre.
- Facteurs de risque organisationnels : règles de jeu permettant le contact physique et supervision limitée des moments non structurés (ex. : vestiaire)
- Facteurs sociétaux et culturels : climat intolérant à la diversité sexuelle et de genre, culture sportive centrée principalement sur les performances sportives, adhésion aux normes masculines traditionnelles et tolérance sociale de la violence.

L'intimidation peut entraîner des conséquences importantes tant sur le plan psychosocial que sur la pratique sportive des jeunes athlètes :

- Les conséquences psychosociales regroupent notamment l'anxiété, la colère, la dépression, la tristesse, la faible confiance en soi, un cercle d'amis.e.s plus restreint et un plus grand sentiment d'isolement;
- Les conséquences sportives se déclinent sous la forme d'abandon sportif, un changement de sport ou une distance dans les relations avec leur entourage sportif (entraîneur.e.s et pairs athlètes).

Des stratégies peuvent être mises en œuvre afin de contribuer à la prévention de l'intimidation en contexte sportif :

- Auprès des athlètes, il est recommandé de promouvoir des comportements et des modes de communication non agressifs et de promouvoir l'esprit sportif;
 - Auprès des entraîneur.e.s, il est possible de mettre en œuvre des formations sur les normes masculines et leurs effets, sur les façons de mélanger les sous-groupes et de promouvoir des objectifs communs au sein d'une équipe sportive;
 - Au sein des équipes sportives et des programmes sportifs, il est recommandé :
 - de communiquer clairement les règles entourant la prévention de l'intimidation par différents moyens (rencontres, site web, communications transmises aux parents et aux athlètes, etc.);
 - de réfléchir aux facteurs présents au sein de l'équipe ou du programme qui contribuent à l'intimidation;
 - de se sensibiliser à cette problématique, de mieux la comprendre, de s'intéresser à sa prévention;
 - de développer des liens avec les autres milieux de vie des jeunes (ex. : écoles) pour un effet concerté.
- Nous recommandons de porter une attention particulière au vécu d'intimidation des jeunes en contexte sportif par l'implantation de mesures destinées aux athlètes, aux entraîneur.e.s et aux organisations sportives (**recommandation 6**).

Prévoir des mesures visant à prévenir la cyberintimidation en contexte sportif

Nous saluons que les comportements à l'étude dans l'ÉQRS incluent des manifestations d'intimidation relevant d'actes de violence psychologique, physique et sexuelle. En revanche, à la lecture des items intégrés au questionnaire, nous constatons que les actes de cyberintimidation à l'étude décrivent uniquement des actes de violence psychologique. En contexte sportif, la littérature scientifique reconnaît que les actes de violence en ligne (cyberintimidation) peuvent aussi être à caractère sexuel (Hartill et al., 2021; Kavanagh & Mountjoy, 2024; Sanderson & Weathers, 2020; St-Pierre et al., 2022). Comme nommé précédemment dans ce mémoire, la violence perpétrée en ligne se décline en quatre formes : physique, sexuelle, psychologique et discriminatoire (Kavanagh & Mountjoy, 2024).

Par ailleurs, la littérature scientifique n'a pas été à ce jour en mesure de dresser un portrait de la violence en ligne commise par les pairs athlètes (Kavanagh & Mountjoy, 2024; MacPherson & Kerr, 2023). En effet, le Comité international olympique ne reconnaît qu'une seule étude de prévalence en la matière (Tuakli-Wosornu et al., 2024). Cette étude canadienne menée auprès de 122 étudiants-athlètes universitaires montre qu'ils peuvent être témoins de cyberintimidation (15%), en être victimes (7%), et/ou en avoir commis (9%)

(Mishna, Kerr, McInroy & MacPherson, 2019). Selon ces auteurs, la prévalence de la cyberintimidation est plus importante pour les participants de sports d'équipe par rapport aux participants de sports individuels. À notre connaissance, les répercussions psychosociales et sportives de la cyberintimidation en contexte sportif n'ont pas fait l'objet d'étude. Pour remédier à ce manque de données scientifiques, la recherche sur la prévention des violences en ligne en contexte sportif représente donc une priorité (Parent et al., 2024).

Sur le plan des implications pratiques, la prévention de la cyberintimidation passe par la mise en place d'un ensemble d'actions (Institut national de santé publique, 2023) dont les suivantes (Kavanagh & Mountjoy, 2024; MacPherson & Kerr, 2023; Parent et al., 2024):

- Éduquer les athlètes et former les membres de l'entourage sportif des athlètes aux stratégies de protection sur les médias sociaux;
 - Former les parents sur le thème de la sécurité en ligne afin d'accroître la sécurité de leurs enfants;
 - Travailler de concert avec les médias sur la protection en ligne des athlètes par la production de contenu adéquat et par une plus grande modération des réseaux sociaux. À cet effet, l'Institut national de santé publique a préparé des trousseaux destinées aux médias⁵;
 - Former le personnel de soutien à la santé mentale dans le sport, sur la cyberintimidation et le soutien à apporter aux athlètes, le cas échéant;
 - Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention pour faire face à la cyberintimidation;
 - Sensibiliser et améliorer les connaissances du grand public sur la cyberintimidation relative au contexte sportif et sur les divers moyens de prévention;
 - Soutenir une programmation de recherche visant à dégager la prévalence de la cyberintimidation, les facteurs de risque et la perspective des athlètes en matière de prévention.
- Nous recommandons de prévoir au plan d'action des mesures visant à soutenir une programmation de recherche sur la prévention de la cyberintimidation et à soutenir l'élaboration et l'implantation d'un ensemble de mesures dédiées (**recommandation 7**).

⁵ Institut national de santé publique, La cyberintimidation chez les jeunes, Trousse média sur l'intimidation. Mis à jour le 27 mars 2023. <https://www.inspq.qc.ca/intimidation>

Prévoir des mesures visant à prévenir le bizutage

La littérature scientifique observe une prévalence globale du bizutage de 50% (Tuakli-Wosornu et al., 2024), plus spécifiquement entre 17% et 50% auprès d'adolescent.e.s athlètes (Gershel et al., 2003; Hoover et al., 2000; Waldron, 2015) et entre 42% et 92% auprès d'athlètes adultes (Allan & Madden, 2008; 2012; Allan et al., 2019; Hamilton, 2013; Johnson et al., 2018).

À la demande du ministère de l'Éducation, la Chaire SIMS a réalisé une analyse secondaire de données à partir de *l'Étude sur le vécu des athlètes* (ÉVAQ) (Parent & Clermont, 2023)⁶. Des 1160 athlètes âgés entre 14 et 17 ans qui ont participé à l'ÉVAQ, 299 d'entre eux ont répondu avoir déjà été initiés dans le cadre de leur pratique sportive et de ce nombre, 120 adolescent.e.s ont déclaré avoir vécu une ou des pratiques de bizutage. Les principales manifestations recensées à partir des 299 athlètes qui ont vécu une initiation sportive regroupent des actes de violence psychologique (27,8%), de violence physique (23,7%) et de violence sexuelle (8,1%). De plus, une plus grande proportion d'athlètes masculins rapporte avoir un vécu de bizutage comparativement aux athlètes qui n'en ont pas vécu. Sur le plan des conséquences psychosociales, cette étude révèle que les athlètes ayant vécu du bizutage ont des niveaux significativement plus élevés de détresse psychologique et de symptômes de stress post-traumatique que les athlètes initiés sans vécu de violence.

Sur le plan des implications pratiques, voici des recommandations en matière de prévention du bizutage (Parent & Clermont, 2023):

- Rendre explicites les règles et sanctions relatives au bizutage au sein des politiques de prévention de la violence;
 - Augmenter les mesures de sensibilisation et d'information destinées aux intervenants et aux organisations en matière de bizutage;
 - Éduquer les athlètes sur les manifestations de bizutage, les dommages potentiels, les règles et les sanctions applicables;
 - Encourager la mise en place de pratiques positives concernant l'accueil et l'intégration des nouveaux athlètes;
 - Promouvoir les mesures de soutien aux victimes comme la ligne d'assistance et l'officier des plaintes.
- Nous recommandons de prévoir au plan d'action des mesures visant à soutenir une programmation de recherche en matière de prévention du bizutage et à soutenir l'élaboration et l'implantation de mesures de sensibilisation, d'information, de formation, d'éducation, de réglementation et de promotion des ressources **(recommandation 8)**.

⁶ Une infographie présentant ces résultats est également disponible en ligne :

Parent, S., Clermont, C., & Belley-Ranger, E. (2024). Capsule #11 : Violence envers les athlètes en contexte d'initiations sportives [Infographie]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/02/Initiations-Sport.pdf>

Favoriser une implication positive des parents en contexte sportif

« Les parents représentent les personnes qui ont l'impact le plus important et le plus durable sur la participation et les expériences sportives de leurs enfants » [Traduction libre] (Knight, Harwood, Rouquette & Holt, 2023, p.65). En contexte sportif, les parents peuvent adopter des comportements soutenant ou à l'inverse, contrôlant créant ainsi une pression sur leur enfant (Knight et al., 2024). Il importe de rappeler que les parents n'agissent pas en vase clos, leurs comportements peuvent être exacerbés par la nature des interactions avec l'environnement sportif comme celles avec les entraîneur.e.s, les officiel.les, en réaction avec la culture sportive, etc. (Dorsh et al., 2021; Santos et al., 2024; Webb & Knight, 2024). Les comportements inappropriés d'intimidation des parents envers les athlètes (Burke et al., 2023; Gould et al., 2006; Holt et al., 2008) et envers les officiel.les (Mojtahedi et al., 2022; Parent et al., 2023) se déclinent en actes de violence psychologique et de violence physique.

Des recommandations visant à favoriser une implication parentale positive en sport ressortent dans la littérature scientifique notamment (Burke et al., 2024; Dorsch et al., 2021; Hardwood & Knight, 2015; Webb, & Knight, 2024):

- Sensibiliser et améliorer les connaissances des parents relativement : 1) aux règles de jeu (notamment en fonction des catégories sportives), 2) aux rôles des intervenants sportifs (ex. : officiel.les), 3) à la violence en contexte sportif et, 4) aux ressources et aux procédures possibles en cas d'insatisfactions et de plaintes.
 - Promouvoir clairement les comportements attendus, et ce, peu importe la performance sportive de leur enfant. Ces attentes peuvent être communiquées lors de rencontres précédant une compétition ou en début de saison, par courriel, etc. : 1) le langage et les gestes acceptés, 2) les commentaires constructifs sur l'effort et l'attitude, 3) les encouragements au lieu des conseils techniques ou tactiques non désirés et, 4) le nécessité d'offrir un soutien émotionnel de leur enfant également et surtout, dans la défaite.
 - Au sein des organisations sportives (équipe, club, associations régionales) : 1) encourager la participation et l'engagement des parents au lieu d'instaurer des règles prohibant l'encouragement des parents ou de les maintenir à l'écart, 2) établir des valeurs et une vision à partager avec les athlètes et avec leurs parents, et, 3) instaurer une culture sportive centrée sur la qualité de l'expérience sportive des athlètes (bien-être, plaisir et dépassement de soi).
- Nous recommandons de soutenir une programmation de recherche visant à comprendre les comportements des parents en contexte sportif québécois et à favoriser leur implication positive en contexte sportif en agissant sur l'amélioration des connaissances, la promotion des comportements attendus et l'implantation d'une culture sportive, de vision et de valeurs saines et sécuritaires (**recommandation 9**).

Sommaire

La promotion d'une expérience sportive saine et sécuritaire est complémentaire à la promotion de la pratique sportive. En ce sens, et conformément avec notre mission, nous proposons des mesures en matière de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation en contexte sportif visant à soutenir la recherche et la mise en œuvre d'actions ancrées dans la recherche.

Notre mémoire se décline en deux sections et présente neuf recommandations. La première section intitulée « recommandations relatives aux concepts d'intimidation et de cyberintimidation et à l'approche préventive » rassemble cinq recommandations. Ces recommandations portent sur l'importance des définitions relatives à l'intimidation et à la cyberintimidation en contexte sportif (recommandations 1), sur l'importance de tenir compte des différents contextes relatifs à la pratique sportive (recommandation 2), sur l'harmonisation des plans d'action et des cadres légaux (recommandation 3), et sur l'adoption d'une approche préventive basée d'une part sur la promotion des comportements attendus et la prévention des comportements à modifier (recommandation 4) et d'autre part, qui repose sur des mesures destinées à l'ensemble des personnes impliquées en contexte sportif (recommandation 5).

La deuxième section « recommandations relatives à la prévention de l'intimidation et la cyberintimidation en contexte sportif » présente quatre recommandations visant la prévention de l'intimidation (recommandation 6), de la cyberintimidation (recommandation 7), du bizutage (recommandation 8) et sur l'implication positive des parents (recommandation 9).

L'intimidation et la cyberintimidation constituent un enjeu important tant pour les personnes impliquées que pour les différents milieux. Nous tenons à remercier le ministère de la Famille de permettre aux organisations de tout acabit de contribuer aux consultations visant l'élaboration du prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

Liste des recommandations

Recommandations relatives aux concepts d'intimidation et de cyberintimidation et à l'approche préventive :

- Nous recommandons que les définitions de violence interpersonnelle (incluant l'intimidation, la cyberintimidation et le bizutage) en contexte sportif soient intégrées à la prochaine édition de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022 (ÉQRS) et au prochain plan concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation (**recommandation 1**).
- Nous recommandons que les sous-contextes relatifs au milieu sportif et de loisir (sport scolaire, sport civil et de loisir) soient définis et inclus dans la prochaine édition de l'ÉQRS et d'intégrer dans la structure du questionnaire, des questions permettant de réaliser des analyses propres à chacun de ces sous-contextes (**recommandation 2**).
- Nous recommandons d'harmoniser les plans d'action et les cadres légaux en matière de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation par notamment l'ajout de Loi sur la sécurité dans les sports sanctionnée en juin 2024 au cadre légal du prochain plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation et de s'y appuyer au regard des mesures destinées au milieu sportif (**recommandation 3**).
- Nous recommandons de prévoir une diversité de mesures pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation en contexte sportif permettant la promotion des comportements souhaités et la prévention primaire, secondaire et tertiaire des comportements à modifier (**recommandation 4**).
- Nous recommandation de prévoir des mesures visant à prévenir l'intimidation et la cyberintimidation destinées à l'ensemble des personnes et des organisations œuvrant dans l'écosystème sportif (athlètes, entraîneur.e.s, officiel.les, parents, gestionnaires sportifs, clubs, associations, fédérations sportives, etc.) (**recommandation 5**).

Recommandations relatives à la prévention de l'intimidation et la cyberintimidation en contexte sportif :

- Nous recommandons de porter une attention particulière au vécu d'intimidation des jeunes en contexte sportif par l'implantation de mesures destinées aux athlètes, aux entraîneur.e.s et aux organisations sportives (**recommandation 6**).
- Nous recommandons de prévoir au plan d'action des mesures visant à soutenir une programmation de recherche sur la prévention de la cyberintimidation et à soutenir l'élaboration et l'implantation d'un ensemble de mesures dédiées (**recommandation 7**).
- Nous recommandons de prévoir au plan d'action des mesures visant à soutenir une programmation de recherche en matière de prévention du bizutage et à soutenir

l'élaboration et l'implantation de mesures de sensibilisation, information, formation, éducation, réglementation et promotion des ressources (**recommandation 8**).

- Nous recommandons de soutenir une programmation de recherche visant à comprendre les comportements des parents en contexte sportif québécois et à favoriser leur implication positive en contexte sportif en agissant sur l'amélioration des connaissances, la promotion des comportements attendus et l'implantation d'une culture sportive, de vision et de valeurs saines et sécuritaires (**recommandation 9**).

Outils de vulgarisation scientifique en matière de prévention de la violence en contexte sportif

Daignault, I., Dionne, S., Deslauriers-Varin., N., Parent, S., & Belley-Ranger, E. (2023). Capsule #9 : **Profils des athlètes adolescent.e.s exposé.e.s à la violence dans le sport : une analyse de leur pratique sportive, leurs comportements athlétiques problématiques et leur santé mentale** [Infographie]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2023/09/profils-de-vict FINALE-1.pdf>

De Sousa, D., Parent, S., Verret, C., Belley-Ranger, E., et Lemelin, E. (2024). **L'utilisation de la discipline positive dans le sport: un guide pratique pour les entraîneur.e.s.** Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif et Unité mixte de recherche (UMR) Synergia, Université Laval. https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/06/Guide-Pratique_Discipline.pdf

De Sousa, D., Parent, S., Belley-Ranger, E., Gillard, A., Lemelin, E., & Boudreault, V. (2024). **Remettre en question la «Force Mentale»: Un guide pour les entraîneur.e.s sur le développement de la résilience des athlètes et de leur capacité à faire face à l'adversité.** Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval et Université de Sherbrooke. https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/10/guide-pratique_Force_Mentale-1.pdf

Gillard, A., Belley-Ranger, E., & Parent, S. (2023). **Reconnaître les manifestations de violence interpersonnelle en sport.** Observatoire québécois du loisir, 21(3), Trois-Rivières. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/650939/5/OO005570976_Bulletin_OQL_21_3.pdf

Gillard, A., Lemelin, E., Belley-Ranger, E., Radziszewski, S., Ohlert, J., & Parent, S. (2024). **Motiver les athlètes dans un climat d'entraînement positif : un guide pour les entraîneur.e.s.** Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval and German Sport University Cologne. https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/11/guide-pratique_66046183-4.pdf

Kavanagh, E. (2021, juin 18). **Virtual maltreatment in sport** [Webinaire]. Université Laval <https://youtu.be/7-dCxV8ysLo>

Parent, S., Clermont, C., & Belley-Ranger, E. (2024). Capsule #11 : **Violence envers les athlètes en contexte d'initiations sportives** [Infographie]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/02/Initiations-Sport.pdf>

Radziszewski, S. (2024). Capsule #13 : **Données sur la violence envers les arbitres** [Infographie]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/08/Arbitres.png>

Radziszewski, S., Parent, S., De Sousa, D., et Belley-Ranger, E. (2024). Capsule #12: **Améliorer le mécanisme de plaintes pour le signalement de la violence interpersonnelle dans le contexte sportif: Recommandations issues de la littérature.** [Infographie]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en contexte sportif. <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/06/Plaintes.pdf>

St-Pierre, E. (2023, Avril 11). **La violence sexuelle en contexte sportif : quel est l'état de la situation actuelle ?** [Webinaire]. Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). <https://youtu.be/4C0fKLCN6js>

Références

- Allan, E. J., Kerschner, D., & Payne, J. M. (2019). College student hazing experiences, attitudes, and perceptions: Implications for prevention. *Journal of Student Affairs Research and Practice*, 56(1), 32-48. <https://doi.org/10.1080/19496591.2018.1490303>
- Allan, E., & Madden, M. (2008). *Hazing in view: College students at risk*. https://www.stophazing.org/wp-content/uploads/2014/06/hazing_in_view_web1.pdf
- Burke, S., Sharp, L.-A., Woods, D., & Paradis, K. F. (2023). Athletes' perceptions of unsupportive parental behaviours in competitive female youth golf. *Journal of Applied Sport Psychology*, 35(6), 960-982. <https://doi.org/10.1080/10413200.2023.2166155>
- Burke, S., Sharp, L.-A., Woods, D., & Paradis, K. F. (2024). Enhancing parental support through parent-education programs in youth sport : A systematic review. *International Review of Sport and Exercise Psychology*, 17(1), 208-235. <https://doi.org/10.1080/1750984X.2021.1992793>
- Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS). (2023). *Rapport d'activités 2023*. Université Laval. <https://sims.chaire.ulaval.ca/publications/rapports-annuels/>
- Crow, R. B., & Macintosh, E. W. (2009). Conceptualizing a meaningful definition of hazing in sport. *European Sport Management Quarterly*, 9(4), 433-451. <https://doi.org/10.1080/16184740903331937>
- Dorsch, T. E., Wright, E., Eckardt, V. C., Elliott, S., Thrower, S. N., & Knight, C. J. (2021). A history of parent involvement in organized youth sport : A scoping review. *Sport, Exercise, and Performance Psychology*, 10(4), 536-557. <https://doi.org/10.1037/spy0000266>
- Fortier, K., Parent, S., & Lessard, G. (2020). Child maltreatment in sport: smashing the wall of silence: a narrative review of physical, sexual, psychological abuses and neglect. *British journal of sports medicine*, 54(1), 4-7. [doi:10.1136/bjsports-2018-100224](https://doi.org/10.1136/bjsports-2018-100224)
- Gershel, J. C., Katz-Sidlow, R. J., Small, E., & Zandieh, S. (2003). Hazing of suburban middle school and high school athletes. *Journal of Adolescent Health*, 32(5), 333-335. [https://doi.org/10.1016/S1054-139X\(03\)00021-1](https://doi.org/10.1016/S1054-139X(03)00021-1)
- Gillard, A., Mountjoy, M., Vertommen, T., Radziszewski, S., Boudreault, V., Durand-Bush, N., & Parent, S. (2024). The role, readiness to change and training needs of the Athlete Health and Performance team members to safeguard athletes from interpersonal violence in sport : A mini review. *Frontiers in Sports and Active Living*. <https://doi.org/doi:10.3389/fspor.2024.1406925>
- Gould, D., Lauer, L., Rolo, C., Jannes, C., & Pennisi, N. (2006). Understanding the role parents play in tennis success : A national survey of junior tennis coaches. *British Journal of Sports Medicine*, 40(7), 632-636. <https://doi.org/10.1136/bjism.2005.024927>

- Hamilton, R. (2013). An Examination of the Rookie Hazing Experiences of University Athletes in Canada. *Canadian Journal of Social Research*, 3(1), 35-48.
- Hartill, M, Rulofs, B., Lang, M., Vertommen, T., Allroggen, M., Ciera, E, Diketmuller, R, Kampen, J, Kohl, A, Martin, M, Neeten, M, Sage, D, & Stativa, E. (2021). *CASES: General Report. The prevalence and characteristics of interpersonal violence against children (IVAC) inside and outside sport in six European countries (Version 2)*. Edge Hill University.
- Harwood, C. G., & Knight, C. J. (2015). Parenting in youth sport : A position paper on parenting expertise. *Psychology of Sport and Exercise*, 16, 24-35. <https://doi.org/10.1016/j.psychsport.2014.03.001>
- Holt, N. L., Tamminen, K. A., Black, D. E., Sehn, Z. L., & Wall, M. P. (2008). Parental involvement in competitive youth sport settings. *Psychology of Sport and Exercise*, 9(5), 663-685. <https://doi.org/10.1016/j.psychsport.2007.08.001>
- Institut national de santé publique (2023). La cyberintimidation chez les jeunes. <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes/cyberintimidation>
- Hoover, N. C., & Pollard, N. J. (2000). *Initiation Rites in American High Schools: A National Survey. Final Report*. Alfred University. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED445809.pdf>
- Johnson, J., Guerrero, M. D., Holman, M., Chin, J. W., & Signer-Kroeker, M. A. (2018). An examination of hazing in Canadian intercollegiate sports. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 12(2), 144-159. <https://doi.org/10.1123/jcsp.2016-0040>
- Kavanagh, E., Jones, I., & Sheppard-Marks, L. (2016). Towards typologies of virtual maltreatment : Sport, digital cultures & dark leisure. *Leisure Studies*, 35(6), 783-796. <https://doi.org/10.1080/02614367.2016.1216581>
- Kavanagh, E & Mountjoy, Margo. (2024). CyberAbuse in sport : Beware and be aware! *British Journal of Sports Medicine*, bjsports-2023-107885. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2023-107885>
- Knight, C., Harwood, C.G., Rouquette, O., & Holt, N.L. (2023). Parental involvement in youth sport. Dans L., Davis, R., Keegan, & S. Jowett, (Dir.). *Social psychology in sport* (Second edition). (p. 63-76). Human Kinetics.
- Krug, E. G., Mercy, J. A., Dahlberg, L. L., & Zwi, A. B. (2002). The world report on violence and health. *Lancet*, 360(9339), 1083-1088. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(02\)11133-0](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(02)11133-0)
- Laforest, J., Maurice, P., & Chapados, M. (2020). Projet de règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité découlant de la Loi sur la sécurité dans les sports, Institut national de santé publique : Québec.

- Lemelin, E., Torpart, J., Radziszewski, S., Hébert, M., Bergeron, Daigneault, I., & Parent, S. (2024). Hors-Jeu - Prévenir la violence à caractère sexuel en milieux sportifs postsecondaires. Colloque annuel de la Chaire de recherche sécurité et intégrité en milieu sportif, 8 octobre.
- MacPherson, E., & Kerr, G. (2023). Cyberbullying in Sport. *International Journal of Sport Communication*, 16(3), 266-273. <https://doi.org/10.1123/ijsc.2023-0142>
- Mishna, F., Kerr, G., McInroy, L. B., & MacPherson, E. (2019). Student athletes' experiences of bullying in intercollegiate sport. *Journal for the Study of Sports and Athletes in Education*, 13(1), 53-73. <https://doi.org/10.1080/19357397.2019.1581512>
- Mojtahedi, D., Webb, T., Leadley, C. B., & Jones, M. (2022). Match officials and abuse : A systematic review. *European Sport Management Quarterly*, 1-23. <https://doi.org/10.1080/16184742.2022.2099441>
- Nielsen, R. O., Debes-Kristensen, K., Hulme, A., Bertelsen, M. L., Møller, M., Parner, E. T., & Mansournia, M. A. (2019). Are prevalence measures better than incidence measures in sports injury research? *British Journal of Sports Medicine*, 53(7), 396-397. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2017-098205>
- Parent, S., & D'Amours, C. (2023). Intimidation en contexte sportif. Institut national de santé publique. <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes/intimidation-en-contexte-sportif>
- Parent, S., & Fortier, K. (2018). La violence envers les athlètes dans un contexte sportif. In J. Laforest, P. Maurice, & L. M. Bouchard (Eds.), *Rapport québécois sur la violence et la santé* (pp. 251-276). Québec: Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-8.pdf
- Parent, S., Radziszewski, S., Aghedo, O., Daignault, I., Kavanagh, E., Lang, M., Mountjoy, M., Pankowiak, A., Topart, J., Woessner, M., & Vertommen, T. (2024). Identifying future research priorities in the field of interpersonal violence (IV) towards athletes in sport : A Delphi study. *British Journal of Sports Medicine*, bjsports-2024-108763. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2024-108763>
- Parent, S., Radziszewski, S., Gillard, A., Bélanger-Gravel, A., Gagné, M.-H., St-Pierre, E., Vertommen, T., & Woodburn, A. (2024). Development and initial validation of the Perceived Instrumental Effects of Violence in Sport Scale (PIEVS). *Frontiers in Sports and Active Living*, section Sport Psychology. <https://doi.org/10.3389/fspor.2024.1355958>
- Radziszewski, S., Belley-Ranger, E., & Parent, S. (2024). Mémoire déposé aux consultations particulières et auditions publiques de la Commission de l'aménagement du territoire: Projet de loi n° 45: loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports. Chaire

de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif, Université Laval.
https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2024/03/011M_011M_Chaire_de_recherche_Seurite_et_integrite_en_milieu_sportif-1.pdf

Parent, S., Radziszewski, S., Fortier, J., et St-Pierre, E. (2021). Rapport de recherche : Étude Expériences des jeunes officiel-les du Québec – Phase 1. Rapport soumis au Ministère de l'Éducation du Québec. Université Laval. <https://sims.chaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-EJOQ-Final-1.pdf>

Sanderson, J., and Weathers, M. R. (2020). Snapchat and child sexual abuse in sport: protecting child athletes in the social media age. *Sport Manag. Rev.* 23, 81–94. doi: [10.1016/j.smr.2019.04.006](https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.04.006)

St-Pierre, E., Parent, S., & Deslauriers-Varin, N. (2022). Exploring the Modus Operandi of Coaches Who Perpetrated Sex Offenses in Canada. *Frontiers in Psychology*, 13, 856798. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.856798>

Tuakli-Wosornu YA, Burrows K, Fasting K, Hartill M, Hodge K, Kaufman K, et al. (2024). IOC Consensus Statement: Interpersonal Violence and Safeguarding in Sport. *British Journal of Sport Medicine*. <https://bjsm.bmj.com/content/58/22/1322>

Waldron, J. J. (2015). Predictors of mild hazing, severe hazing, and positive initiation rituals in sport. *International Journal of Sports Science & Coaching*, 10(6), 1089-1101. <https://doi.org/10.1260/1747-9541.10.6.1089>

Webb, T., & Knight, C. J. (2024). Sports officials and parents as spectators : Diffusing tensions on the sidelines. *Journal of Applied Sport Psychology*, 36(4), 568-579. <https://doi.org/10.1080/10413200.2023.2286952>

Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

2300, rue de la Terrasse
Pavillon de l'Éducation physique
et des sports, local 3290
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6



SPORT + SOCIÉTÉ
ENGAGÉE



UNIVERSITÉ
LAVAL

